



## Franchise à payer ?

-----  
Par Helene44120

Bonjour,

J'ai retrouvé une énorme bobine de câbles encastrée dans ma voiture, devant chez moi. Cette bobine provient d'un chantier proche de mon domicile et qui était sûrement mal sécurisé. Je pense qu'il s'agit d'un vol de nuit.

Sur cette bobine, il y avait le nom et prénom du propriétaire. Ce même propriétaire a également dénoncé une société (chantier en sous-traitance).

Je suis en tout-risque, je n'ai pas payé les réparations mais mon assurance me fait quand même payer la franchise car les deux assurances (propriétaire et sous-traitant) se renvoient la balle.

L'entreprise n'avait-elle pas obligation de sécuriser son chantier et est-ce bien à moi de payer cette franchise à mon assurance même si nous avons des noms ?

Merci pour votre aide.

Hélène

-----  
Par morobar

Bonjour,

est-ce bien à moi de payer cette franchise à mon assurance même si nous avons des noms ?

Oui tant que le responsable n'est pas identifié.

Il peut s'agir d'un vol avorté, auquel cas il est vraisemblable que vous ne récupérerez jamais la franchise.